

Étape 3 : après les travaux

- **Assurez une finition soignée !**

Tenez compte des personnes qui pourraient être amenées à effectuer des travaux au même endroit par la suite. Respectez les profondeurs et les distances correctes et remplacez toujours correctement les couvre-câbles, les trapillons, couvercles et macarons indiquant la position et le trajet des canalisations.



- **Câbles et canalisations posés dans un lit de sable propre.**

Lors du remblayage des tranchées, les câbles et canalisations doivent toujours être posés dans du sable propre. Ils ne peuvent pas être entourés de terre contenant des cailloux, du sable stabilisé ou de béton maigre. Ceux-ci pourraient en effet provoquer des affaissements et des dégâts.



- **Enregistrez les nouveaux câbles et canalisations !**

Il est important d'indiquer la présence de nouveaux câbles et canalisations sur les plans après la réalisation des travaux. Cela se fera en concertation entre l'entrepreneur et Fluvius. Vous contribuerez ainsi à tenir à jour les plans. Il y a de votre intérêt également.



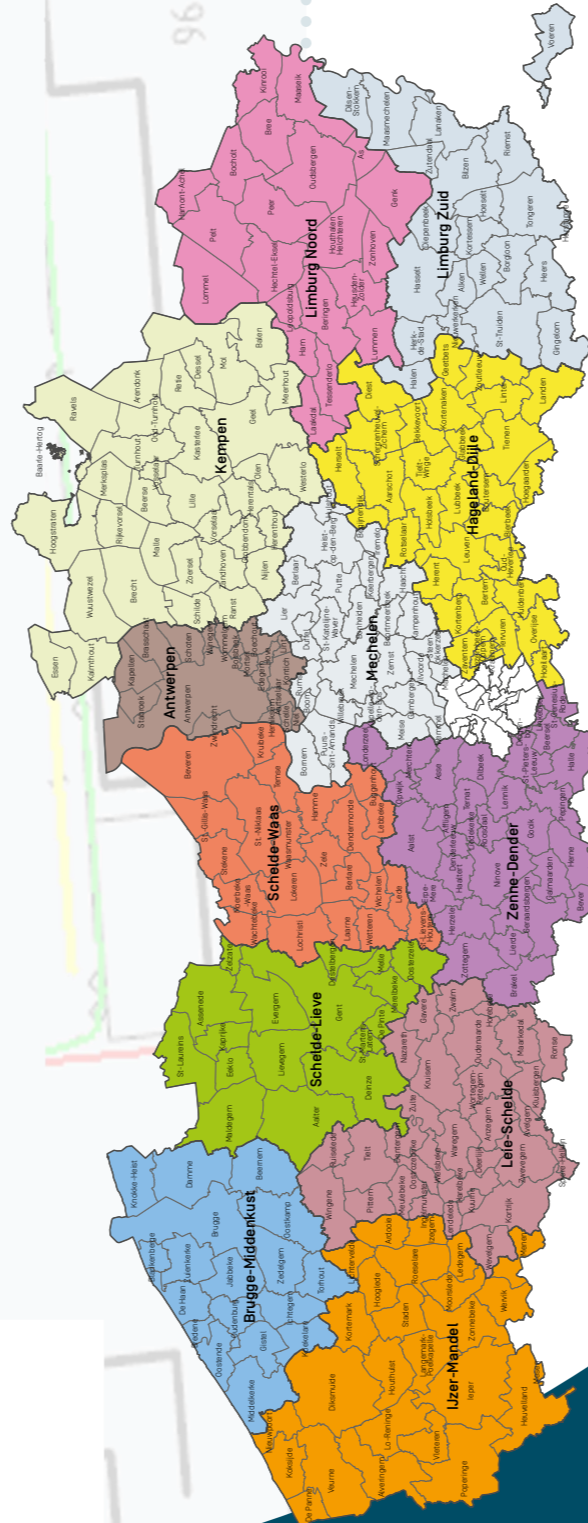
! Pour toute information ou question, vous pouvez consulter www.fluvius.be/aanemers

Contacts

Domaines d'activité de Fluvius + numéros d'urgence

078 35 35 00 pour des dommages à un câble électrique
0800 65 0 65 pour des dommages à une conduite de gaz
078 35 35 00 pour des dommages au système d'égouts

Fluvius.be



fluvius.

Soignez vos travaux de terrassement !

Werken in opdracht van

fluvius.

van
tot

078 35 35 34
fluvius.be

SYNDUCTIS

Soignez vos travaux de terrassement !

Lorsque vous faites des travaux d'excavation, vous devez tenir compte de la présence de câbles et de canalisations souterrains. Des travaux d'excavation réalisés sans réfléchir peuvent provoquer des **dommages** aux conséquences désastreuses pour votre **sécurité** et celle des autres. Agir de manière irréfléchie peut causer beaucoup de **désagréments** pour les riverains.

Ce dépliant résume comment vous devez vous y prendre pour réaliser des travaux d'excavation avec précaution.

Étape 1 : Préparation

Partir sur de bonnes bases, c'est déjà faire une bonne partie du chemin. La préparation est une première étape cruciale qui nécessite elle aussi toute l'attention voulue. Ne sautez donc aucune de ces étapes :

• Demandez les plans

Vérifiez où se trouvent les câbles et canalisations dans le sol, et desquels il s'agit. **La demande préalable de plans** est obligatoire (décret du 10 décembre 2010) pour effectuer des travaux de terrassement en Région flamande.

Vous pouvez le faire à l'adresse www.vlaanderen.be/klip (le portail flamand d'information sur les câbles et canalisations) ou à l'adresse <https://klim-cicc.be> (le point d'information belge sur les câbles et canalisations).



• Concertez-vous

Prenez des engagements clairs avec toutes les parties concernées. Établissez ensemble un calendrier et informez tout le monde. Pendant la phase de conception, étudiez l'impact du chantier sur les conduites d'utilité publique existantes. Vous pouvez commencer par creuser des tranchées d'essai pour vous assurer que les informations figurant sur les plans correspondent à la réalité. Déplacez les câbles et canalisations si nécessaire. **Concertez-vous** avec Fluvius sur la meilleure façon de programmer vos activités.



• Demandez conseil

Si vous devez réaliser des travaux d'excavation et de terrassement plus importants et complexes, les services techniques de Fluvius peuvent vous conseiller sur la manière de travailler en toute sécurité et sans retard.

Étape 2 : Au travail

• Localisation

Avant de commencer à creuser, vérifiez si l'emplacement des câbles et des canalisations existants correspond à ce qu'indiquent les plans. Soyez toujours attentif. Les plans peuvent en effet être datés. Les numéros, les noms de rue, des bâtiments ou le tracé des rues peuvent avoir changé. Tenez compte de tous les points de référence, tels que cabines, chambres de visite ou panneaux de signalisation. Vous constatez que les plans ne correspondent pas à la réalité ? Faites-le alors savoir à Fluvius pour permettre la modification des plans de situation.



• Vérification

Creusez des tranchées de sondage pour vérifier l'emplacement des canalisations et des câbles qui pourraient gêner ou être endommagés, par exemple à leur intersection. Veillez à creuser suffisamment de **sondages** pour être sûr de l'emplacement exact des câbles et des canalisations. Ces sondages doivent être réalisés à la **bêche et à la pelle**. Seule la couche supérieure pavée, comme un revêtement de route ou un trottoir, peut être enlevée avec un outil mécanique manuel, si évidemment câble ou canalisation ne s'y trouve.



Tenez compte des canalisations temporairement hors service. Ces dernières ne figurent pas toujours sur les plans, ce qui peut prêter à confusion. N'effectuez en aucun cas de votre propre initiative des travaux sur ces canalisations ! Il est également interdit de manipuler ou de déplacer des canalisations sans l'accord de Fluvius !



Contactez Fluvius pour obtenir des conseils sur les éventuelles canalisations abandonnées ou sur les canalisations et câbles à déplacer qui gênent vos travaux.

• Faites toujours preuve d'attention et de prudence !

Restez attentif même si vous avez des années d'expérience en matière de travaux d'excavation. Il existe toujours un risque d'endommager des canalisations ou des câbles. Vérifiez continuellement que les plans correspondent à la réalité.



STOP !

- Arrêtez immédiatement les travaux si une canalisation ou un câble est endommagé pendant le travail. Faites-le réparer avant de poursuivre le travail !
- Les dommages occasionnels et mineurs qui n'entraînent pas de coupure de courant ou de fuite de gaz sont réparés **gratuitement** par Fluvius.

Appelez le :

078 35 35 00 pour des dommages à un

câble électrique

0800 65 0 65 pour des dommages à une

conduite de gaz

Tous les dommages doivent être signalés, même s'ils sont mineurs ou semblent à première vue sans conséquence. Un léger endommagement, une éraflure ou une fissure peuvent parfois causer des problèmes des années plus tard. Cela nécessite souvent d'ouvrir la rue. Cela coûte beaucoup d'argent et entraîne de nouvelles nuisances.